



ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Information très importante RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant dans l'établissement, il est très important de fournir au service Gestion vos RIB (celui des parents **ET** également celui de votre enfant) sous format papier, pour le versement éventuel des bourses en fonction de votre situation, le remboursement des frais de stages selon les demandes et le paiement des stages.

En cas de changement de RIB pendant l'année, merci de bien vouloir nous en avertir et nous fournir vos nouveaux RIB.

Sans ces documents, il nous sera impossible d'effectuer les versements auxquels vous pouvez avoir droit sur vos comptes.

Attention : pas de prélèvement possible pour la facture de cantine mais télépaiement utilisable (cf mode d'emploi joint)

Le Gestionnaire.